

## MISSION

L'Association québécoise de vérification environnementale regroupe les professionnels dans le domaine de la vérification environnementale au Québec. Elle assure le niveau de compétence et d'intégrité de ses membres agréés dans l'intérêt des donneurs d'ordres et du public.

Pour ce faire, l'AQVE :

- 1) maintient un système de certification de personnes accréditées par le Conseil canadien des normes ;
- 2) exige de ses membres agréés le maintien et l'amélioration continue des compétences multidisciplinaires en lien avec leur agrément ;
- 3) exerce un contrôle sur les compétences de ses membres agréés afin de d'assurer la qualité et la conformité des mandats réalisés et ;
- 4) fait la promotion de la valeur de son agrément auprès des autorités compétentes.

## ORIENTATIONS

Pour répondre à ses aspirations et à sa vision, l'AQVE concentrera son action au cours des 5 prochaines années autour des 5 orientations suivantes :

1. Accroître la renommée des agréés

2. Améliorer l'offre de services aux membres

3. Développer des opportunités pour les membres agréés

4. Se donner des moyens de communications performants

5. Assurer la croissance de l'organisation

## VISION

Que l'ensemble des travaux de vérification environnementale au Québec soient réalisés par des professionnels hautement qualifiés, dans le but d'offrir un environnement sain à sa population.

## VALEURS

- ❖ **Confiance** : gagner, maintenir et inspirer la confiance de nos partenaires, membres et des donneurs d'ordres en insistant sur nos forces primaires: Rigueur, Intégrité, qualité.
- ❖ **Rigueur** : la rigueur est une valeur essentielle pour assurer et maintenir la crédibilité de notre organisme et de ses agréés dans leurs domaines de pratique. Ainsi, l'accréditation par le CCN est une pratique qui est maintenue et pourra s'étendre à d'autres certifications offertes. Cette certification, renouvelée à chaque année par des audits serrés, est transmise à nos agréés par nos processus d'agrément
- ❖ **Intégrité** : Chaque décision est prise en comité et doit s'aligner sur les processus qui sont en conformité avec la norme. Une transparence absolue et un processus de détection des conflits d'intérêt potentiels seront maintenus avec rigueur.
- ❖ **Qualité** : Le volet qualité sera maintenu en implémentant en tout point les directives de la norme qui nous guide, en simplifiant nos procédés et en maintenant nos processus de qualité offerts à nos membres et partenaires.